



TENNIS

DEMANDE DE NOUVELLE ADHESION 2018/2019 au SCUF Tennis d'un **JOUEUR MAJEUR**

SCUF Tennis - 31 rue Gauthey - 75017 Paris - tél. : 01 42 28 50 38 -
mail : tennis@scuf.org – site internet : <http://tennis.scuf.org/> - Correspondant : Jonathan Guillemot

QUALITES A REMPLIR

*Ces informations sont garanties de votre adhésion au Club et à la FFT.
Elles doivent être rigoureusement identiques au justificatif d'identité (nom - prénom - date de naissance)*

Nom du joueur :	Adresse :	
Prénom :	CP :	Ville :
Né(e) le :	Tél. joueur :	
Sexe :	Mail joueur :	
Nationalité :	Profession :	

Taille de vêtement : (entourer la bonne taille)

XXS – XS – S – M – L – XL – XXL

GROUPES D'ENTRAINEMENTS PROPOSES POUR 2018-2019 :

Niveau d'évaluation à consulter le jour de l'inscription
Jours et heures d'entraînement :

LUNDI 12h30 – 13h30
LUNDI 19h – 20h
LUNDI 20h – 21h

MARDI 12h30 – 13h30
MARDI 19h – 20h30 (Hommes compétition 1)

MERCREDI 19h30 – 20h30 (Hommes compétition 2)

JEUDI 12h30 – 13h30
JEUDI 19h – 20h30 (Femmes compétitions 1)

VENDREDI 12h30 – 13h30
VENDREDI 18h30 – 20h (Femmes compétitions 2)

SAMEDI 10h – 11h
SAMEDI 11h – 12h

LE DEMANDEUR DECLARE PAR LA PRESENTE

- **Adhérer** au SCUF et demander à être sur la liste de ses membres et à être domicilié au siège du SCUF Tennis auprès duquel il est rattaché
- **Avoir pris connaissance et s'engager** à se conformer aux statuts et aux règlements intérieurs du Club et de la FFT
- **Avoir pris connaissance** des conditions d'assurances attachées à la licence de la Fédération Française de Tennis
- **Accepter** que les renseignements figurant sur le présent document soient utilisés par le SCUF à toutes fins associatives
- **Être informé** qu'il possède un droit d'accès et de rectification auprès du SCUF pour les renseignements fournis (loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978)
- **Être informé(e)** qu'en cas de pluie trop importante les cours sont annulés
- **Être informé(e)** qu'en cas de non assiduité aux cours durant l'année, ma réinscription pour la saison suivante ne sera pas prioritaire

DIVERSES AUTORISATIONS A FOURNIR

(Entourer la bonne réponse)

Je déclare autoriser le SCUF Tennis à :

- me photographier ou filmer dans le cadre de l'activité d'enseignement, de compétition ou de stages organisés par le club.
- reproduire et diffuser ces images sur le(s) support(s) suivant(s) : papier, cd-rom ou dvd, site(s) internet du club, dans le cadre de la communication de l'association

En revanche, le SCUF Tennis s'engage à ne pas faire commerce des images créées ; ces images ne pourront donner lieu à aucune rémunération des licenciés .

Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne.

oui non

En raison du grand nombre de demandes, **aucune garantie d'inscription**. Ainsi, il est inutile d'apporter d'autres documents que ce formulaire le jour de l'inscription.

Les groupes seront affichés le samedi 15 septembre au tableau du TEP Valeyre dès 10h.

Les cours commenceront le lundi 17 septembre. Si vous êtes retenus pour un créneau, vous devrez apporter, à votre premier cours les **documents suivants** :

- Certificat médical
- Justificatif d'identité (CNI, Passeport, carte de séjour...)
- Règlement de cotisation : **380 €**
- 1 photo d'identité (avec nom et prénom au dos)
- 3 enveloppes **timbrées** et adressées au nom de l'adhérent

DEMANDES DE VALIDATION

**Je soussigné(e),
certifie accepter tous les termes de mon adhésion au SCUF Tennis**

Date : _____

Signature précédée de la mention manuscrite, "LU ET APPROUVÉ"

Signature _____

Ce document récapitule les informations fournies au Club pour le renouvellement d'adhésion

Seul un dossier complet comprenant l'ensemble des pièces demandées y compris le règlement intégral permettra la prise en compte du dossier et une réservation de place dans les groupes d'entraînement

CERTIFICAT MEDICAL

- Le certificat médical, répondant aux critères ci-dessous, devra être remis **au plus tard lors du 1er cours**.
- Dans le cadre des articles 193, 194 et 195 des Règlements Sportifs de la FFT pris en application des articles L. 231-2 à L. 231-2-2 du Code du Sport :
« L'obtention d'une première licence FFT est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis et/ou du beach tennis et/ou du padel. La demande de licence mentionne qu'il s'agit d'une première demande. Ce certificat est délivré par un médecin du choix de l'intéressé. Il doit être rédigé en français ». (article 193)
- « La participation à une compétition officielle (championnat, tournoi, tournoi interne, etc.) est subordonnée à la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis et/ou du beach tennis et/ou du padel en compétition (CMNCPTC) délivré par un médecin du choix du licencié. Il doit être rédigé en français. Le licencié devra présenter ce certificat ou sa copie (version papier ou version numérique) au juge arbitre de l'épreuve à laquelle il participe. La seule présentation de la licence ne pourra en aucun cas permettre la participation à une compétition officielle. » (article 194)
- « Le certificat médical est valable pendant un an à dater du jour où il a été délivré. » (article 195)

Je soussigné(e), [nom du Praticien]

.....

atteste que

ne présente aucune contre-indication à la pratique du Tennis, y compris en compétition

Aucune rature autorisée

Date : _____

<p><i>Un certificat sur papier à entête du médecin peut également être fourni</i></p>	<p>Signature du praticien</p> <p>_____</p>	<p>cachet du praticien</p> <p>_____</p>
---	---	--

Et si vous aidiez le SCUF Tennis ?

Nom : **Tout soutien en temps ou en argent, même modeste, est précieux !**
Prénom : **Les enfants en seront les bénéficiaires**

● Je peux apporter mon aide en tant que **bénévole** au SCUF Tennis :

Régulièrement Ponctuellement

● Je peux être officiel en compétition pour le SCUF Tennis :

oui pas possible

● Je suis prêt à transmettre mes connaissances et consacrer un peu de temps en devenant « **bénévole** » (aide à la gestion, dons en nature, mécénat de compétence)

oui pas possible

● Je souhaite faire un don individuel au SCUF Tennis et j'abonde la cotisation

de € qui seront déductibles de mes impôts

● Je souhaite devenir mécène du SCUF Tennis pour la somme de €

pour laquelle je bénéficierai de déductions fiscales

Signature

Vous pouvez aider le SCUF Tennis et les enfants de diverses façons en fonction de vos possibilités :

◇ **Intervenir comme bénévole**, ponctuellement ou régulièrement en consacrant du temps à l'association en fonction de vos disponibilités (accompagner les nageurs en voitures lors des déplacements, aider à l'organisation des événements du Club, recherche de mécènes ou de sponsors, ...)

◇ **Aider financièrement :**

- En faisant un don individuel, déductible de vos impôts sur le revenu
- Comme mécène ou sponsor si vous êtes responsable d'entreprise, artisan (le mécénat offre d'intéressantes possibilités de déductions fiscales)

Fiche d'auto vérification du dossier d'inscription

DOCUMENTS	A fournir	Rendu
■ Fiche individuelle d'inscription relue, corrigée complétée et signée	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ Certificat médical	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ Chèque(s) de règlement de cotisation avec le nom du joueur et les mois d'encaissement au dos (encaissement entre le 5 et le 10 du mois)	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ 1 photo d'identité (avec nom et prénom au dos)	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ 3 enveloppes timbrées	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ Photocopie de la pièce d'identité	<input checked="" type="checkbox"/>	
Éventuellement		
■ Document d'aide au SCUF Tennis	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le montant de la cotisation inclut la licence FFT. Elle constitue un forfait annuel et ne peut être réduite pour un arrêt temporaire ou définitif par l'adhérent de ses activités en cours de saison. En cas d'interruption des séances pour des raisons indépendantes de la volonté du SCUF, il n'y aura pas de remboursement possible.

Le règlement doit être effectué par chèque à l'ordre du SCUF remis à l'inscription. Une réduction est prévue pour les membres d'une même famille (parents, enfants mineurs) inscrits au SCUF lors de la même saison.